



## Révision du plan cantonal de gestion des déchets Position de la commune de Daillens

La Municipalité de Daillens a pris connaissance ce jour des modifications adoptées par le Conseil d'Etat au Plan cantonal de gestion des déchets (PDG). Elle regrette que plusieurs des griefs qu'elle avait soulevés dans le cadre de la consultation n'aient pas été retenus dans la version définitive. Plus généralement, elle continuera à s'opposer au projet de décharge de la Vernette, situé sur les territoires des communes de Daillens et de Oulens-sous-Echallens. Un projet qui vient s'inscrire dans un territoire abritant déjà des structures de traitement et d'enfouissement de déchets dangereux, et dont les garanties quant à la protection de la santé et de la qualité de vie de la population locale ne lui semblent pas suffisantes.

Dans le cadre de la consultation lancée à la fin de l'été par les services cantonaux quant à la modification du plan du PDG au sujet des décharges de type D et E, la Municipalité de Daillens avait répondu en mettant en avant la nécessité d'une politique plus volontariste en matière de diminution des quantités de ces types de déchets produites, via notamment la mise en place d'objectifs chiffrés. Elle avait également mis en doute l'opportunité de prévoir des quantités si importantes pour les importations de déchets d'autres cantons, alors même que l'un des arguments mis en avant par les promoteurs du projet de la Vernette est sa proximité avec l'usine d'incinération Tridel, et ainsi le besoin réduit en transports. Enfin, la Municipalité avait souligné sa perplexité quant au besoin affirmé d'avoir deux sites d'enfouissement dans le canton, qui semblait être un postulat de départ plutôt qu'une nécessité basée sur des faits réels.

Aujourd'hui la Municipalité prend acte de la version définitive de la révision du PDG adoptée par le Conseil d'Etat. Certains de ses griefs ont été partiellement pris en compte, mais de manière fort timide.

La priorité en matière de gestion des déchets de type D et E devrait être selon la Municipalité de Daillens la réduction à la source de leur production, et leur mise en valeur alternative, par d'autres biais que l'enfouissement. Cela passe par des politiques publiques ambitieuses, et la fixation d'objectifs chiffrés à atteindre dans une échelle temporelle réaliste.

La Municipalité de Daillens, forte du mandat qui lui a été donné par la population du village, qui s'était exprimée en mars 2019 à plus de 91,9% contre le projet de décharge de la Vernette, s'opposera au nouveau projet – à priori en tous points semblable à celui qui avait été mis à l'enquête en 2019, puis retiré - dont la mise à l'enquête est annoncée pour le premier semestre 2021.

La région dans laquelle se trouve Daillens a fait sa part en matière de traitement et d'enfouissement de déchets spéciaux, avec les sites de CRIDEC et de l'ISDS à Eclépens et Oulens, et les garanties nécessaires pour préserver la santé et la qualité de vie de la population de la commune ne semblent à ce jour pas réunies selon la Municipalité, qui se doit de protéger les intérêts de la commune et de ses habitants.

Daillens, le 26 novembre 2020

Pour plus d'informations :

Alberto Mocchi, Municipal en charge du dossier – 079 774 97 04